

Les informations générales concernant les éléments du régime BRCGS et le processus de certification sont décrites ci-dessous. Il est toutefois important que vous consultiez le site [www.brcgs.com](http://www.brcgs.com) pour accéder à tous les documents sur le régime BRCGS et les examiner dans leur intégralité, y compris les mises à jour supplémentaires de la fondation BRCGS, telles que les bulletins et documentations pertinentes. N'hésitez pas à nous contacter pour discuter de la manière dont nous pouvons mieux servir votre organisation.

### Équipe de service complète de SAI Global

Une fois SAI Global sélectionné comme votre Organisme pour l'enregistrement des produits et la Demande de certification signée envoyée, SAI Global vous attribuera une équipe de service dédiée.

Votre équipe de service sera sélectionnée en fonction de votre secteur spécifique et sera composée d'un Directeur de compte, d'un Planificateur/Représentant de compte régional, d'un Responsable d'audit et d'autres membres en fonction de vos besoins de certification. Voici les rôles de chacun des membres de votre équipe de service : votre Directeur de compte sera responsable de la relation commerciale, et notamment de la négociation des contrats et des modifications apportées à vos exigences de certification; votre Représentant de compte régional sera responsable des processus d'arrière-guichet, et notamment de la planification et du service client en matière de certification et de facturation, et votre Responsable d'audit sera, lui, responsable des relations liées à la prestation. En tant que contact principal avec SAI Global, le Responsable d'audit assigné vous informera des derniers développements et interprétations du secteur et s'assurera de la coordination de toutes les activités d'audit pour votre entreprise. Le cas échéant, tout membre supplémentaire de l'équipe d'audit sera sélectionné à partir de notre base d'auditeurs expérimentés. Vos audits seront cohérents dans leur approche, solides sur le plan technique et adaptés à vos besoins commerciaux.

### Introduction

Ce document fournit des renseignements aux candidats et aux sites certifiés. Il décrit les procédures de candidature, d'audit, de certification, de plainte et d'appel. SAI Global met en œuvre le PCSG (« la Norme ») sous accréditation.

La certification en lien avec le PCSG (PROGRAMME DE CERTIFICATION SANS GLUTEN) fournit un mécanisme visant à donner des garanties aux détaillants et aux consommateurs sur les normes de production des fournisseurs et, avec cela, des garanties sur l'innocuité et l'intégrité des produits portant la désignation « Sans gluten ». Le système a été conçu afin de garantir que les produits alimentaires sont fabriqués conformément au PCSG qui est plus strict que la législation pertinente et exige les meilleures pratiques commerciales.

La certification sera uniquement octroyée aux sites certifiés qui respectent la Norme et les règles stipulées dans la norme Sans gluten BRCGS publié par le PPC (PROPRIÉTAIRE DU PROGRAMME DE CERTIFICATION). La participation est soumise à un audit initial et à des audits/visites de routine afin de s'assurer que la Norme est respectée.

La participation doit être renouvelée chaque année ou lorsque le prochain audit doit avoir lieu. En cas de modification de la Norme ou des règles, les candidats et les sites certifiés doivent respecter les nouvelles exigences à compter de la date d'entrée en vigueur des modifications. Les candidats et les sites certifiés seront avertis par écrit de toute modification.

### Application

Les candidats souhaitant être certifiés doivent lire attentivement la norme Sans gluten BRCGS applicable et les documents connexes disponibles sur le site Web du PPC (Propriétaire du Programme de Certification). Les sites doivent s'inscrire au programme en ligne.

Seuls les détenteurs de certificats standard/de régime reconnus par le GFSI peuvent demander à bénéficier de ce programme, comme BRCGS Food, SQF, FSSC, IFS, etc. ou les programmes de marchés mondiaux tels que BRC START! ou d'autres programmes fondamentaux du GFSI.

Tous les sites candidats à la certification du PCSG doivent se procurer « l'Annexe A » qui répertorie les produits concernés par l'audit/le certificat Sans gluten. « L'annexe A » doit être signée par le PPC (Propriétaire du Programme de Certification), voir BRCGS <https://www.brcgs.com/brcgs/gluten-free-certification-program/benefits/>.

Après avoir terminé les préparatifs et reçu ce document, contactez SAI Global pour la mise en place de l'audit de certification.

#### Auto-évaluation en matière de conformité

La norme mondiale du PCSG doit être lue et comprise, puis une auto-évaluation préliminaire portant sur ladite norme doit être conduite par le site à l'aide de la liste de contrôle d'auto-évaluation du PCSG. Le site doit s'employer à résoudre toute non-conformité avant d'ordonner un audit. Cela peut être fait dans le cadre de l'audit interne du site.

Il est possible d'obtenir la certification SAI Global en lien avec le PCSG par différents moyens. Veuillez consulter la norme applicable pour les options concernant les audits autonomes ou combinés, annoncés ou non annoncés, etc.

Les frais de candidature (détaillés sur une feuille séparée) sont payables sur présentation du formulaire de candidature. Si le candidat retire sa candidature avant l'audit initial, les frais pourront être remboursés en partie par SAI Global. Les retraits de candidature doivent être réalisés par écrit auprès du bureau de SAI Global.

### **Audit**

SAI Global contactera le candidat afin de prendre rendez-vous pour un audit à une date qui satisfait les deux parties. Si le candidat ne peut pas convenir d'une date de rendez-vous adaptée pour l'audit, il lui incombe de contacter SAI Global lorsqu'il sera prêt pour l'audit. Le candidat doit contacter SAI Global dans un délai de 6 mois à compter de cet avis, faute de quoi sa candidature sera retirée. Cela concerne uniquement les nouveaux candidats. Après avoir obtenu la certification, les sites certifiés doivent se rendre rapidement disponibles pour l'audit, aux dates des nouveaux audits indiquées ou avant celles-ci.

Un auditeur approuvé par le PCSG procédera à l'audit PCSG. Les audits peuvent être combinés avec d'autres systèmes/programmes reconnus par la GFSI, sous forme d'un addenda d'une durée de 0,5 jour sur place. Dans ce cas, des ajustements ou des indemnités pourront être nécessaires pour faire concorder les dates de l'audit PCSG avec celles du GFSI ou avec d'autres dates des nouveaux audits de programmes/systèmes de gestion en matière d'innocuité des aliments. Ces audits effectués en commun sont de courte durée sur les sites, car l'auditeur prend en compte le système de gestion/les risques/l'évaluation des risques dans le cadre de l'audit du programme GFSI. Lorsque le PCSG est effectué à un moment différent de l'audit du GFSI (audit autonome), il peut s'agir d'un jour et demi ou plus, pendant lequel l'auditeur vérifie le système de gestion sans gluten dans son ensemble. Les sites qui demandent des audits de PCSG autonomes doivent détenir un certificat de programme ou de régime reconnu par l'Initiative mondiale de salubrité des aliments (IMSA) valide.

### **Certification**

Suite à un audit, l'auditeur soumettra un rapport au bureau de SAI Global. SAI Global déterminera l'éligibilité du candidat à la certification de site certifié. Les demandeurs qui n'ont pas de non-conformités en suspens recevront normalement le rapport d'audit et un certificat 42 jours après le premier jour de l'audit du PCSG, mais pas avant que tous les frais relatifs au site soient payés intégralement.

Si l'auditeur a signalé qu'un site audité n'a pas respecté l'ensemble des exigences de la Norme, SAI Global prendra une décision relative à la certification en fonction du degré de non-conformité. Des preuves documentaires ou une nouvelle visite pourront être nécessaires pour vérifier que les non-conformités ont été corrigées. Si une nouvelle visite est nécessaire, des frais supplémentaires devront être payés. Dans la mesure du possible, chaque candidat sera informé par écrit de la décision (si la certification est accordée ou non) relative à sa candidature à la certification dans un délai de 42 jours à compter de l'audit.

Si la certification d'un site est refusée, SAI Global doit, par avis écrit, informer le candidat des raisons du refus, des autres mesures à prendre (par exemple les mesures correctives), ou de son droit d'appel et fournir des détails sur la procédure d'appel (voir Appels). Si le site souhaite que son cas soit reconsidéré suite à un refus, il devra présenter une nouvelle candidature.

De même, ni le certificat ni le rapport d'audit ne seront valides tant que tous les droits n'auront pas été perçus, quel que soit le résultat du processus de certification.

Si une candidature fait l'objet d'un refus de certification, SAI Global s'engage à informer par écrit le candidat de la/des raison(s) du refus, de son droit de faire appel et à fournir des renseignements détaillés sur la procédure d'appel (voir Appels). Si un candidat souhaite que son cas soit reconsidéré à la suite d'un refus, il devra présenter une nouvelle candidature.

La décision finale relative à la certification (en appel ou autre) revient au comité de certification de SAI Global dont la décision est finale et exécutoire. Le site sera informé de la décision de certification à la suite de l'examen technique. Le rapport final est rédigé en anglais.

En intégrant le programme, le candidat/site certifié accepte que SAI Global traite des données et la publication ultérieure du rapport d'audit à l'intention du propriétaire du programme de certification (PPC). Dans tous les autres cas, les rapports d'audit seront confidentiels et mis à la disposition de SAI Global et du client uniquement, sauf si un formulaire de consentement (disponible auprès du bureau de SAI Global ou de l'auditeur de SAI Global) a été signé par le candidat ou le site certifié.

Les certificats ne sont pas transférables et appartiennent à SAI Global qui en contrôle la propriété, l'utilisation et l'affichage. Ils doivent donc pouvoir lui être retournés sur demande. Seuls les sites certifiés peuvent utiliser les certificats SAI Global et ce, strictement et uniquement en lien avec la portée de leur certification. Les sites certifiés ne doivent pas faire de réclamation expresse ou implicite en lien avec la certification s'appliquant aux produits, aux emplacements et aux activités

qui ne font pas partie de leur certificat. Seuls les sites certifiés peuvent utiliser les logos ou les marques SAI Global et uniquement en conformité avec les conditions d'utilisation. En intégrant le programme, le candidat/site certifié accepte la transmission de renseignements détaillés sur le statut de certification, y compris d'une copie électronique du certificat de conformité (le cas échéant) au PPC (Propriétaire du Programme de Certification).

### **Obligations relatives au site**

Le régime BRCGS comporte de nombreuses obligations et conditions qui s'appliquent, au même titre que les conditions générales standard de SAI Global. Vous devez vous référer au code BRCGS et à tous les documents normatifs, dont vous trouverez ci-dessous les points principaux :

- Permettre la formation supervisée/l'observation de nouveaux auditeurs par SAI Global
- Programme d'audit de routine des témoins dans l'ombre de SAI Global
- Audits de témoin par les organismes d'accréditation, le BRCGS, la GFSI ou d'autres parties prenantes
- Audits de témoin par un rédacteur lorsqu'un module d'audit supplémentaire mené spécialement par un rédacteur est inclus
- Toute obligation spécifique concernant des modules d'audit supplémentaires doit être conforme aux protocoles respectifs
- Les détails de la certification sont publiés dans divers registres publics, notamment le BRCGSI, SAI Global ou les organismes d'accréditation.
- En cas d'incident significatif en matière de sécurité alimentaire, y compris un rappel de produit ou une non-conformité à la réglementation sur la sécurité alimentaire (par exemple, un avis d'application de la réglementation), l'organisme de certification délivrant le certificat actuel pour le site par rapport à cette norme doit être informé dans les 3 jours
- BRCGS se réserve le droit de contacter le site ou de mener son propre audit ou de visiter un site une fois certifié en réponse à des plaintes ou dans le cadre de l'activité de conformité de routine de BRCGS afin de garantir l'intégrité des régimes de normes mondiales. De telles visites peuvent être annoncées ou inopinées.

Les sites certifiés doivent obtenir le consentement de SAI Global pour utiliser la certification en lien avec le programme de certification sans gluten comme défense en cas d'action en justice ou d'enquête à leur encontre. Avant de donner son consentement, SAI Global se réserve le droit d'effectuer un audit afin de veiller à la conformité continue à la Norme et aux règles à tout moment moyennant des frais d'audit supplémentaires qui seront à la charge du site certifié.

### **Renouvellement de la certification**

La durée de validité de la certification doit être conforme aux exigences spécifiées dans la Norme de la GFSI applicable. Un auditeur ou un responsable SAI Global contactera normalement les sites certifiés avant la date prévue du nouvel audit afin d'organiser le renouvellement.

Les frais de renouvellement sont payables avant la date prévue. Les frais de renouvellement ne peuvent pas être remboursés. SAI Global se réserve le droit de modifier les frais si nécessaire et informera par écrit les candidats et les sites certifiés de toute modification des frais.

### **Révocation de participation/retrait de certificat**

L'organisme de certification ou BRCGS se réserve le droit de retirer la certification.

La certification de tout site certifié qui enfreint l'une des dispositions de la Norme et/ou des règles sera retirée avec effet immédiat au moyen d'un avis écrit de SAI Global. Ledit avis informera le site certifié des raisons du retrait et fournira également des renseignements détaillés sur la procédure d'appel.

Un site certifié peut se retirer volontairement de la certification en vertu de la Norme par voie de notification écrite à SAI Global. Dans tous les cas de révocation/retrait de participation, les frais ne pourront pas être remboursés. Le fournisseur doit retourner son certificat de conformité et il ne doit plus attester, de façon expresse ou tacite, être certifié par SAI Global.

Les sites certifiés dont la certification est révoquée doivent présenter une nouvelle candidature s'ils souhaitent obtenir à nouveau la certification. La nouvelle candidature sera normalement traitée par SAI Global pendant une période d'au moins 3 mois suite à la révocation.

Un site certifié dont la certification a été révoquée a le droit de faire appel de cette décision. SAI Global s'engage à informer par écrit le site certifié de son droit de faire appel et à fournir des renseignements détaillés sur la procédure d'appel (voir Appels).